



Bourse-Fondation Marie-Robert

Pour la recherche sur les traumatismes crâniens

Université de Montréal

Domaine de recherche

Les traumatismes crâniens.

Utilisation de la Bourse

Salaire d'un **étudiant** inscrit à l'Université de Montréal (Faculté de médecine ou Études Supérieures) et qui est rattaché à un chercheur reconnu dans le domaine de la recherche en traumatologie crânio-cérébrale. Valeur minimale de 3 000 \$.

Critères d'éligibilité et de sélection

Le donateur désire que ce fonds soutienne des chercheurs et étudiants qui excellent tant sur le plan académique que sur le plan de la recherche et qui se destinent à une carrière de recherche en traumatologie crânio-cérébrale.

La bourse sera attribuée selon les critères suivants:

1. être un étudiant inscrit à l'un des programmes de la Faculté de Médecine ou Études Supérieures et se consacrant à la recherche sur les traumatismes crâniens;

2. faire preuve d'excellence académique;
3. démontrer un intérêt pour une carrière de recherche dans le domaine de la traumatologie crânio-cérébrale.

À valeur égale, la priorité sera accordée à tout projet de recherche portant sur la période neurologique s'étendant de l'impact au 60e jour suivant.

Une lettre d'intention, une description du projet, le CV du candidat et 2 lettres de recommandation doivent être soumis au président du comité de sélection.

Comité d'attribution

Le comité d'attribution des bourses du Fonds de la Fondation Marie-Robert pour la Recherche sur les traumatismes crâniens sera composé de:

1. du directeur du Département de chirurgie de la Faculté de médecine ou de son représentant, ce dernier préside le comité de sélection;
2. du titulaire de la Chaire Marie-Robert en neuro-traumatologie, le cas échéant, ou des directeurs du programme de traumatologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et du CHU Sainte-Justine ou de leurs représentants;
3. du chef de la division de neurochirurgie de la Faculté de médecine ou son représentant;
4. d'une personne extérieure à l'Université représentant le donateur.

Conflit d'intérêts

Si un membre du comité de sélection est associé à (collabore avec) un chercheur qui dépose sa candidature, il ne participe pas à la sélection du candidat.

Processus d'appel aux candidatures

Au mois de janvier, le président du comité de sélection informe la communauté universitaire (professeurs de la Faculté de médecine et

Études supérieures, UdeM; en particulier les neurochirurgiens, directeurs des programmes de traumatologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et du CHU Sainte-Justine), afin de recevoir les propositions de candidatures. Un résumé des statuts de la bourse est envoyé en document joint. Une rencontre du comité d'attribution aura lieu au mois de mars pour sélectionner le candidat retenu.

Durée du mandat du récipiendaire de la bourse

Une année, renouvelable une fois. S'il y a une demande de renouvellement, le candidat doit soumettre au comité de sélection un résumé des travaux accomplis.